

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS  
POUR L'ACHAT DE FOURNITURES NECESSAIRES A L'ESPACE CINERAIRE**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition effectuée par la société SANSONE COLLECTIVITES, au regard du prix et des prestations proposées ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** est signé avec SANSONE COLLECTIVITES (470 rue de Tourcoing – 59420 MOUVAUX) un bon de commande relatif à l'achat de fournitures nécessaires à l'espace cinéraire d'un montant de 1.189,20€.

**ARTICLE 2 :** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 12 octobre 2023

DEC 2023\_155



*Objet traité  
L'adjoint suppléant  
Vincent Choulaert.*